

# dial

## **diffusion de l'information sur l'Amérique latine**

47, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS - 75006 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 46.33.42.47  
CCP 1248.74-N PARIS - Du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Hebdomadaire - n° 1248 - 19 novembre 1987 - 3 F

### D 1248 COLOMBIE: MOUVEMENT INDIEN ET MOUVEMENT PAYSAN

70% de la population colombienne a un revenu annuel inférieur à 300 dollars, 78% des exploitants ruraux n'occupent que 8,7% des terres productives tandis que 3,1% sont propriétaires de 61,4% des superficies cultivables, 4 millions de Colombiens seulement (sur 28 millions) ont accès aux services de santé... tel est, entre autres données, le sombre bilan de la situation dressé par le gouvernement colombien devant la Commission économique et sociale pour l'Amérique latine (CEPAL) lors de sa réunion de Mexico en janvier 1987.

C'est dans ce cadre économique qu'il faut situer le problème agraire et, dans celui-ci, la population indienne. L'Association nationale des usagers, paysans (ANUC) a tenu, du 26 au 28 août 1987, son 5e congrès national à Bogotá avec la participation de quelque 3.000 délégués. En 1974, le mouvement indien s'était intégré à l'ANUC (cf. DIAL D 186), avant de rompre avec lui pour divergences idéologiques en 1977 (cf. DIAL D 374). Depuis, le mouvement indien a continué d'affirmer sa spécificité (cf. DIAL D 588, 963, 1037 et 1084). Aujourd'hui l'ANUC essaie de rétablir les ponts avec le mouvement indien. Ci-dessous le point de vue de l'un et l'autre.

Note DIAL

### 1- Déclaration du Conseil régional indien du Cauca (CRIC) (17 juillet 1987)

Les conseils indiens du département du Cauca, réunis dans la terre indienne de Tacueyó, déclarent à l'opinion publique ce qui suit.

La violence que subissent les communautés indiennes depuis plusieurs décennies a pour origine les politiques de l'oligarchie du pays et du département qui ont intérêt à nous dépouiller de nos territoires traditionnels. Pendant ces années de violence on a divisé les communautés indiennes à coups d'idéologie libéral-conservatrice, ce qui s'est soldé par des morts innombrables surtout dans les secteurs de Tierradentro, Tacueyó et Corinto.

Depuis les années soixante-dix et avec la création par les conseils communaux du Conseil régional indien du Cauca, le mouvement indien avance dans la récupération des terres, dans la défense des conseils communaux et dans la restauration de la culture, cela grâce à l'arme essentielle de l'unité.

En réplique à cette mobilisation, les propriétaires terriens brandissent le drapeau de la défense de la propriété privée par-dessus tout autre considération d'ordre politique, social ou historique. Pour parvenir à leurs fins ils n'hésitent pas à en appeler à des groupes de tueurs à gages ou "rapaces" pour essayer, par le seul argument de la violence, de freiner la lutte en faveur des revendications des communautés indiennes.

Au moment où se fait cette avancée du mouvement indien dans le département du Cauca, voici qu'apparaissent les groupes de guérilleros qui cherchent à tirer profit de ces luttes afin de confirmer leurs schémas politiques. Ces groupes s'instal-

lent en territoires indiens, affaiblissant ainsi l'autonomie des communautés et de leurs conseils par la division qu'ils sèment dans les communautés. Leur présence a été la cause d'affrontements qui ont fait couler encore plus de sang dans nos terres déjà martyrisées. Comme ces groupes se déplacent entre communautés, les terres indiennes sont devenues le théâtre de la guerre entre les guérilleros et l'armée, ce qui a aggravé encore plus la situation sociale des Indiens qui ont à supporter le poids de la guerre avec ses bombardements, ses morts et, généralement, la militarisation et les problèmes qu'entraîne la présence de troupes officielles dans les communautés indiennes, tels que le pillage des ressources agricoles et des bêtes.

Devant une telle situation, nous estimons que l'objectif essentiel pour les communautés indiennes est d'arriver à la paix, de sorte que nous puissions pratiquer l'autonomie comme base du mouvement historique qui doit être le nôtre pour parvenir, conformément à nos besoins, à la solution de nos problèmes fondamentaux sans ingérence extérieure d'aucune sorte.

Pour l'heure, le gouvernement de Virgilio Barco a décrété la politique de "réhabilitation" (1) comme façon, pour les communautés affectées par la misère et la pauvreté, de bénéficier du soutien des différents organismes officiels pour un travail concret de développement des communautés. Dans ce but notre organisation a choisi une politique de dialogue et d'ouverture vis-à-vis des plans de l'Etat dans la mesure où ceux-ci constituent des solutions réelles aux problèmes urgents qui sont les nôtres.

Cependant, dans le département du Cauca, la "réhabilitation" s'est traduite par une plus grande militarisation, en même temps que les communautés constatent qu'au niveau des fonctionnaires municipaux on cherche à utiliser les crédits dans un sens de clientélisme politique, ce qui a pour effet d'exclure les communautés de ces ressources et de leurs retombées.

Comme moyen de remédier à la grave situation actuelle des communautés indiennes, nous proposons la réduction de la présence militaire dans les communautés, avec interdiction d'établissement de bases militaires à l'intérieur des terres indiennes. Nous proposons également la création d'une juridiction spéciale pour les affaires indiennes au Cauca, chargée de mener des enquêtes et d'ouvrir des instructions sur les cas impliquant des membres des forces armées et policières, et dotée également d'un rôle préventif par sa présence dans les zones indiennes où ont lieu des opérations militaires, afin de prévenir tout heurt ou abus à l'encontre des membres des communautés qui auraient la possibilité de déposer immédiatement des plaintes.

Le gouvernement a annoncé la création d'un corps de juges d'instruction criminelle dotés de moyens spéciaux pour enquêter sur les délits provoquant une commotion sociale. Nous estimons que l'actuelle situation de violence que connaissent les communautés du Cauca entre dans ce cas. Aussi proposons-nous que soient désignés un ou plusieurs juges spécialisés pour enquêter sur les délits commis contre les communautés indiennes du Cauca et contre leurs membres.

Si le gouvernement est réellement intéressé à remédier à la situation des communautés, il doit appliquer ces mesures qui ne pourront que bénéficier aux communautés indiennes et à la situation du département.

Tacueyó, le 17 juillet 1987

---

[1] Elaboré en décembre 1986, le programme gouvernemental d'éradication de la pauvreté absolue comporte cinq programmes, portant sur le logement urbain, la santé, l'urbanisation, l'alphabétisation et l'emploi (NdT).

## 2- Déclarations du président de l'Association nationale des usagers paysans (ANUC) sur l'unité avec le mouvement indien (août 1987)

INTERVIEW D'ANGEL TOLOSA

(Extraits)

*Revue Solidaridad* (2) - Quelles sont les perspectives d'une unité plus concrète et plus large du mouvement paysan après le congrès de l'ANUC?

A aucun moment le congrès n'a atteint le point culminant de l'unité. Pour nous il était clair que le congrès était un point de départ vers l'unité. Nous avons travaillé à deux niveaux: celui du renforcement de l'ANUC, et celui du renforcement de l'ensemble du mouvement paysan. Le congrès de l'ANUC n'a constitué que le commencement du renforcement de l'ANUC. Nous sommes conscients que de nombreux secteurs lui demeurent extérieurs; c'est pourquoi nous nous appliquons actuellement à renforcer et à centraliser l'ANUC.

Quant au second niveau, que nous avons moins travaillé parce que l'essentiel de nos énergies était appliqué à la réussite de ce congrès, ce que nous envisageons à moyen terme, c'est de parvenir à une Confédération nationale paysanne et indienne. La discussion se fait au niveau du Comité national pour l'unité agraire, dont font partie FENSA (3), ASOFIQUE, l'ONIC, l'ANUC, les syndicats de l'agropastoral. Nous avons dit que cette réunification est pour le moyen terme.

Il y a deux propositions: la nôtre, qui tend à une Confédération nationale paysanne et indienne; et celle des camarades de FENSA, qui parlent de créer une fédération, c'est-à-dire en fait d'élargir FENSA dont ils sont prêts à changer l'intitulé et à modifier les statuts, mais qui serait obligatoirement affiliée à la Centrale unique des travailleurs (CUT) (4). Ces deux propositions ne sont pas conciliables dans la mesure où nous pensons que les intérêts des petits paysans pauvres et des moyens paysans - composants de l'ANUC et du milieu indien - sont différents des intérêts des salariés du rural. Pour ces derniers la contradiction capital-travail est davantage évidente et concrète, en comparaison de la gamme des intérêts de la paysannerie pauvre ou moyenne qui sont ceux du bûcheron, du mineur à son compte, du pêcheur, du travailleur saisonnier ou du migrant. Pour eux la CUT n'est pas l'espace approprié car les critères de cette centrale ne correspondent pas aux préoccupations des paysans et des Indiens.

Voilà les deux propositions. En résumé nous avons mis l'accent dans ce congrès sur le renforcement de l'ANUC, en espérant travailler à son élargissement pour une organisation unique des paysans au plan national. Nous estimons qu'il est difficile, dans un premier temps, de penser à une centrale unitaire. C'est pourquoi nous pensons plutôt à une confédération dans laquelle chaque organisation paysanne conserverait son intitulé et sa nature propre. Il faut au minimum une coordination et une identité de vue sur une plateforme et un programme.

(...)

---

[2] N° 88 de septembre 1987 [NdT].

[3] Fédération nationale syndicale agraire [NdT].

[4] La CUT a été constituée en fin novembre 1986, en raison de la crise du syndicalisme colombien [NdT].

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 320 F - Etranger 380 F - Avion 450 F

Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL

Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441